

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration de l'OPH VAL DU LOING HABITAT

Séance du 18 décembre 2018
l'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre 2018 à 18 heures
sous la présidence de Monsieur Claude JAMET

N° 18/12/2018-22
Page 1/1

QUESTION N°22
Vente de logements HLM aux locataires : politique de vente
Mise en œuvre de la Loi du 21 juillet 1994 relative à l'habitat

Etaient présents :

Mesdames :

- BLAUDEAU Laurence
- BOSCH Josiane
- DEME Evelyne
- DENIS Noémie
- FIKUART Evelyne
- FROMAGER Cendrine
- PATTIER Marie Madeleine
- PAYAN Chantal
- VILLEFLOSE Annie

Messieurs :

- DENIS Georges
- ESSELIN Henri
- GRANDJEAN Philippe
- JAMET Claude
- NOUVET Jean Pierre
- PELLUET Philippe
- ROGER Jean Luc
- VILLAUME Daniel

Absent(s) excusé(s) :

- M. QUERE François
Ayant donné pouvoir à Mme
DEME Evelyne

- Mme REDON Brigitte
Ayant donné pouvoir à M.
ESSELIN Henri

- M. ALGUL Volkan
Ayant donné pouvoir à Mme
FROMAGER Cendrine

- M. BARDU Jean Marie
Ayant donné pouvoir à M.
NOUVET Jean Pierre

- M. ROUX Philippe
Ayant donné pouvoir à M.
VILLAUME Daniel

- M. PARISOT Christophe

Nombre de membres : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5

Note explicative de synthèse :

Le Président rappelle que la Loi précitée a introduit l'obligation pour chaque organisme d'HLM de délibérer annuellement « sur les orientations de sa politique de vente de logements ».

Dans le cadre de l'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale pour la période 2012/2017, Val du Loing Habitat s'est engagé à mener une politique de vente limitée à un logement par an et aux seuls logements individuels sur un patrimoine à déterminer par le Conseil d'Administration et après accord de sa collectivité de rattachement et du Préfet.

Le Président propose de limiter la vente de patrimoine aux pavillons cités ci-dessous :

- Pavillons 1-3-4-8-9-12-14-15-18-28-30-33-34-35-37 rue César Franck à Nemours
- Pavillons 29-32-34-48 rue Emile Zola à Nemours
- Pavillons 3006-3008-3014 rue de Cherelles à Nemours

Par ailleurs, dans le cadre du financement du projet de Bagneaux sur loing (réhabilitation – démolition- reconstruction), il est proposé de mettre en vente à leurs occupants 12 pavillons :

Pavillons 1-3-7-9-11-13-15-17-19-21-23-25 rue des Prailons à Bagneaux sur Loing.

L'ensemble de ces pavillons pourront être proposés à la vente conformément aux articles L443.11, 3^{ème} alinéa et R 443.12 du CCH

Le Conseil d'Administration, entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article Unique :

D'AUTORISER la vente des pavillons énumérés ci-dessus.

16 voix pour – 6 voix contre

(contre : MM. Henri ESSELIN – Georges DENIS – François QUERE
Mmes Evelyne DEME - Brigitte REDON – Noémie DENIS)

Nemours, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale

A. LEBERCHE

La Directrice Générale,

Annie LEBERCHE

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Le: 27/12/2018

